



**UNION DEPARTEMENTALE
CGT DES LANDES**



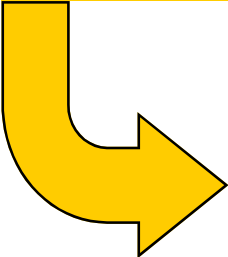
LA FORMATION SYNDICALE

FORMATION des SYNDIQUES

ECO / CE

A qui s'adresse ce stage ?

Aux élus(e)s ou futurs élu(e)s titulaires CE



Attention : *Pour les suppléant(e)s, un accord de l'employeur est obligatoire pour le maintien du salaire et un accord du CE est nécessaire pour les frais pédagogiques*

Pourquoi faire ce stage ?

Pour connaître les institutions représentatives au regard de l'activité syndicale, les enjeux, les moyens et les droits d'expression

Quand déposer ma demande de candidature ?

Deux mois avant la date de début de stage



Fiche de candidature à retirer auprès du Secrétaire Général du Syndicat

Combien dure ce stage ?

Du lundi au vendredi : Soit 5 jours

RAPPEL : droits :

5 jours pour les entreprises de + de 300 salariés

3 jours pour les entreprises de - de 300 salariés + 2 jours de formation économique et sociale

Que vais-je voir pendant ce stage?

Des éléments immédiatement mobilisables pour exercer le mandat CE dans le cadre de la démarche syndicale CGT

CE et rôle de l'élu(e)



Union Départementale CGT
Maison des Syndicats / BP 114 / 97 place de la caserne Bosquet / 40002 Mont de Marsan cedex
Tél. 05 58 06 50 70 / Fax 05 58 06 50 71 / Email : ud40@cgt.fr
Site Internet : www.cgt-landes.org